

**COMPTE-RENDU**  
**Réunion du Conseil municipal**  
**du 12 décembre 2011**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Marie-Paule GRANGE, Jean-François ROYER, Françoise FONTAINE, Georges BARBON, Marie-Françoise STEIN, Georges NAGI, Patrick LESEURRE, Catherine RECROSIO, Pierre GROS, Béatrice PLAISANCE, Dominique JACON, Cécile BALMAIN, Rosalie PARDO, Sandrine VILAR, Jean-Marc GADEN, Jeanine GIPPA, Daniel MEINDRE, Philippe ROLLET, Karine MAGNIEN.

Membres absents : Claudine ASSIER (procuration à Jean-Paul MARGUERON), Christine GIRARD (procuration à Georges BARBON), Alban TRIVERO (procuration à Patrick LESEURE), Hafed BEJAOUI (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ), Marie-Christine LA SERRA (procuration à Marie-Paule GRANGE), Anne-Sophie PERRON (procuration à Marie-Françoise STEIN), Frédérique ROULET (procuration à Philippe ROLLET), Ghislaine MOLLARET.

**Secrétaire de séance** : Pierre GROS

Diffusion : conseil municipal, services municipaux, presse

Monsieur le Maire adresse les félicitations du Conseil à Monsieur Dominique JACON qui vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère de la Défense.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du Conseil municipal du 21 novembre 2011. Plusieurs remarques sont émises :

- Monsieur MEINDRE souhaite qu'un paragraphe manquant soit rajouté : point n° 5 – Urbanisme, Taxe d'aménagement : « *Monsieur Daniel MEINDRE regrette que le vote de ce taux n'ait pas été décidé par la Communauté de communes Cœur de Maurienne, laissant chaque commune le décider. Ceci correspond à un retour en arrière par rapport à la volonté d'unifier la fiscalité des communes concernées* ».
- Le groupe de travail Vie quotidienne a été transformé en « Commission municipale Vie Quotidienne »,
- Monsieur Jean-Marc GADEN a remplacé Anne-Sophie PERRON.

Ces observations étant prises en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 1. ETUDE D'URBANISME PRE-OPERATIONNEL SUR LE SECTEUR D'ENTREE NORD DE LA VILLE

### Point d'étape de la réflexion en cours : intervention du cabinet URBAN&SENS

Monsieur François-Xavier TASSEL, dirigeant du cabinet URBAN&SENS présente l'étude d'urbanisme pré-opérationnel de l'entrée Nord de la ville avec un point fort : étendre le centre-ville en direction de la gare TGV pour créer une continuité. Par contre des déviations seraient mises en place pour les voitures. Cette solution ne satisfait pas Jean-Paul MARGUERON qui fait part de ses doutes quant à la venue des touristes au centre-ville.

Georges BARBON indique un sens de circulation cohérent, un sens unique sortant du centre-ville permettrait la sécurisation des accès au gymnase.

Daniel MEINDRE n'est pas d'accord avec ces propositions. Il maintient qu'à Saint-Jean-de-Maurienne, Sous-Préfecture, il faut d'abord donner du travail aux jeunes, avant de penser aux loisirs et au sport.

Jeanine GIPPA demande pourquoi l'étude mentionne uniquement les Sybelles et ne fait pas apparaître la station des Karellis.

Philippe ROLLET regrette que cette étude ait été travaillée avec des orientations municipales, avec maintien du Centre de Secours à son emplacement actuel. Il souligne la richesse de la vie associative à Saint-Jean-de-Maurienne et souhaiterait une attention particulière pour l'aménagement des terrains sportifs. Il rejoint Jean-Paul MARGUERON dans ses craintes concernant le centre-ville. Il faut garder une dynamique sur la Place du Marché, pour preuve, la construction de la médiathèque avait redonné de la vie au quartier.

François-Xavier TASSEL indique que le cabinet n'a pas présenté un projet fixe mais différents scénarii possibles. Le rôle de l'urbaniste est de mettre sa technicité au service des élus qui donnent des éléments.

Monsieur le Maire précise que cette étude est issue des réflexions d'un groupe de travail, de la commission entrée Nord. Il informe l'assemblée que cette étude sera transmise à Monsieur Yves DURBET, Président de la Communauté de communes Cœur de Maurienne avant examen en bureau communautaire, la CCCM ayant la compétence économie et remercie M. TASSEL pour la présentation.

## 2. CONSEIL – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi d'orientation du 6 février 1992 et de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose d'un règlement intérieur approuvé par délibération du 21 avril 2008. Toutefois, un certain nombre d'évolutions et de questionnements ainsi que sa mise

en conformité avec les textes en vigueur ont montré la nécessité de réviser ce règlement. A cette fin, une commission spéciale de révision du règlement intérieur a été constituée par délibération du 26 septembre 2011. Les travaux de cette commission font l'objet du document joint en annexe.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission spéciale de révision du règlement intérieur pour le travail effectué, qui permettra notamment d'améliorer le fonctionnement des commissions municipales. Il précise que le règlement en vigueur depuis 2008 est le renouvellement de celui de 2001 et que dès son arrivée, Marie-Christine PAVIET l'avait alerté sur ce règlement qui n'était pas conforme aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote à l'unanimité

### 3. FINANCES

#### a) Tarifs 2012 et année scolaire 2012-2013

Jean-Paul MARGUERON présente le document étudié en commission des finances et précise que l'augmentation de 2 % des tarifs a été calculée sur la base de l'inflation (2,2 % en 2011).

Philippe ROLLET fait part de son désaccord quant au prix de l'eau : augmentation de 4 % cette année.

Jean-Paul MARGUERON répond que le prix du m<sup>3</sup> d'eau a augmenté mais que la facture d'assainissement n'a pas subi de modifications ; il en ressort une augmentation moyenne de 1,84 % sur la facture eau et assainissement. Il indique également que le prix du m<sup>3</sup> d'eau à Saint-Jean-de-Maurienne est l'un des plus bas en Savoie.

Dominique JACON fait remarquer à l'assemblée que l'augmentation des tarifs est nécessaire pour équilibrer les budgets, faute de quoi la commune serait obligée de recourir à l'emprunt.

Jean-Paul MARGUERON informe le Conseil de la nouvelle organisation de la commune et la création dans l'organigramme, d'un poste de directeur du service de l'eau. Il insiste sur la qualité de l'eau à Saint-Jean ainsi que sur le bon état du réseau. Le prochain schéma directeur de l'eau proposera une vision à 20 ou 30 ans.

Vote à la majorité. 4 CONTRE : Jeanine GIPPA, Philippe ROLLET, Frédérique ROULET, Karine MAGNIEN

#### b) Décision modificative n° 2 – Budget annexe de l'eau

La Commune de Saint-Jean-de-Maurienne est adhérente au Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne (SAAEMM). Elle verse donc depuis son budget annexe de l'Eau, une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement du Syndicat.

Le montant de cette participation en investissement s'élève à 6 282 € alors qu'un crédit de 900 € a été prévu.

Le règlement de cette participation nécessite le transfert 5 600 € de crédits depuis la ligne 2031 frais d'études vers le compte 266.

Vote à l'unanimité

Cécile BALMAIN quitte la salle à 22 h 40 et donne procuration à Georges NAGI.

#### c) Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'assainissement

La Commune de Saint-Jean-de-Maurienne est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Jean-de-Maurienne (SIA). Elle verse donc depuis son budget annexe de l'Assainissement, une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement du Syndicat.

- La participation de la commune au budget d'investissement du SIA s'élève à 68 714,50 € alors qu'au compte 266 – Autres formes de participation, un crédit de 63 843,78 € a été budgété. Pour pouvoir payer le solde de la participation de la ville au syndicat, il convient de virer en investissement depuis les dépenses imprévues (compte 020), vers le compte 266, un crédit de 4 900 €.

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Jean-de-Maurienne envisage de réaliser un prêt en vue de financer ses investissements. Lors du vote du budget primitif 2011 du Syndicat, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne a émis l'idée de ne pas participer à ce contrat de prêt et de financer directement sa part en injectant, dès l'année 2011, les crédits couvrant la part de la Commune.

Il est proposé que la commune apporte 70 800 € sur le compte 266. Ces crédits seront pris en investissement, sur le compte 020 dépenses imprévues (-19 000 €) et sur le compte 2315, installations, matériel et outillage techniques (-56 700 €).

- Pour faire suite aux discussions de la commission finances, également évoquées lors de la dernière séance du Conseil municipal, il s'agit d'équilibrer plus justement les dépenses de personnel impactant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Le compte 012 dépenses de personnel du budget annexe de l'assainissement a été crédité à 19 000 € lors du vote du budget 2011.

Il est proposé de faire peser sur ce budget, compte 012, Charges de personnel et frais assimilés, l'équivalent de 2 postes équivalent temps plein amenant la dépense inscrite à 40 000 € soit une augmentation de 21 000 €. Ces crédits seront prélevés sur le compte 6288 Divers participation aux charges intercommunales (-19 000 €), et sur le compte 020 dépenses imprévues (-2 000 €).

- Enfin, il conviendrait de modifier la délibération approuvée par le Conseil municipal le 1er février 2011, visant à répartir les charges de fonctionnement pesant sur le budget principal.

Cette délibération prévoit de répartir les charges pesant sur les locaux, les fluides (chauffage et électricité, les télécommunications, maintenance des locaux et autre nettoyage des locaux). Le crédit réparti s'élève à 53 088.40 € en 2011. La délibération a adopté la clé suivante :

- 1/10 au budget de l'assainissement représentant un crédit de 5 308.84 €.
- 9/10 au budget de l'eau représentant un crédit de 47 779.56 €.

Il pourrait être proposé de modifier ces proportions et de les amener aux niveaux suivants :

- 2/10 au budget de l'assainissement représentant un crédit de 10 617.68 €.
- 8/10 au budget de l'eau représentant un crédit de 42 470.72 €.

Les éléments qui vous sont fournis ont pour objet d'adopter cette nouvelle clé de financement et informer l'assemblée que les crédits du compte 6288 (participation aux charges intercommunales) seront augmentés de 5 400 € pour faire face à cette dépense. Ces dépenses sont couvertes par les crédits inscrits lors du vote du budget.

Vote à l'unanimité.

#### 4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

##### a) Recrutement d'adjoints du patrimoine non titulaires – Besoin occasionnel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le musée continuera d'ouvrir ses portes au public en 2012 pendant les différentes périodes de vacances scolaires et pendant la saison estivale. Il convient de recruter du personnel pour assurer l'accueil des visiteurs et le gardiennage du musée.

Il propose, dans le respect de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de recruter des agents non titulaires pour exercer ces fonctions correspondant à un besoin occasionnel.

Vote à l'unanimité.

##### b) Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au service bâtiment nettoyage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'actuellement l'entretien des locaux de l'Hôtel de ville est assuré par du personnel mis à disposition par l'association AMIES suite au départ de deux agents permanents non titulaires horaires. Il explique qu'il convient de revenir au fonctionnement antérieur et de disposer sur ce site d'un agent d'entretien recruté directement par la commune.

Dans ce contexte, il propose de créer un poste d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet 17h30 par semaine.

Vote à l'unanimité.

##### c) Modification d'un poste au service espaces verts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du récent départ à la retraite d'un agent du service espaces verts. Il indique que cet agent avait atteint le grade sommital du cadre d'emplois des adjoints techniques dans le cadre de son déroulement de carrière.

Il explique que les fonctions définies dans la fiche de poste servant de base à l'appel à candidatures lancé courant novembre pour recruter un jardinier, correspondent au premier grade de ce même cadre d'emplois.

Ainsi, il propose de transformer le poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe en poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe qui permettra un recrutement direct à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Vote à l'unanimité.

#### 5. EPIC – Budget de Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evènements

En application de l'article L2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit approuver le budget de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Saint-Jean Tourisme & Evènements ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement du Directeur de Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evènements, Monsieur Cédric FOGAROLO qui prendra ses fonctions le 20 février 2012.

Monsieur le Maire présente le budget qui est arrêté à la somme de 1 450 406 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 30 230 € en recettes et dépenses d'investissement.

Jeanine GIPPA demande que lui soient communiqués les coûts des spectacles de l'été, notamment le spectacle « Les Fourberies de Scapin ».

Retour de Cécile BALMAIN à 22 h 50.

Monsieur le Maire rappelle que 2 soirées ont été organisées les 25 et 26 juillet 2011. L'une pour les partenaires et les ambassadeurs pour les remercier de leur collaboration, l'autre pour la population qui était fort nombreuse puisque la salle était comble. Le coût de ces soirées s'élève à 8 372 € TTC pour la partie artistique, auxquels on rajoute 8 527 € de frais annexes pour la soirée des partenaires du 25, et 4 536 € pour celle du 26.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer la venue de Gérard HOLTZ, le 12 juillet prochain et invite l'assemblée à assister à cette soirée.

Il indique que Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evènements vient d'obtenir un agrément qui lui permet de vendre des séjours « tout compris ».

Une boutique a été créée à l'Office du Tourisme : vente de produits dérivés et de produits touristiques.

Karine MAGNIEN demande des précisions sur les 50 000 € prévus pour le salon du vélo.

Monsieur le Maire répond que cette somme englobe la fête du vélo et le salon du vélo qui sera organisé les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2012.

Vote à la majorité : 4 CONTRE : Jeanine GIPPA, Philippe ROLLET, Frédérique ROULET, Karine MAGNIEN.

#### **6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING SAINT-ANTOINE – Renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville est propriétaire d'un parking public souterrain situé au forum, réalisé en 1986 par la Société d'Aménagement de la Savoie dans le cadre de l'opération d'urbanisme ZAC « Saint Antoine ».

Par délibération du 27 mars 1986 la Ville avait confié son exploitation au Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) "Saint Antoine", groupement constitué par des commerçants exploitant un commerce dans cet ensemble, et une convention avait été établie pour une durée de 15 ans. Cette convention prévoyait notamment la faculté pour l'exploitant de percevoir auprès des usagers un prix destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge. En contrepartie, il exploitait l'ouvrage à ses risques et périls.

Des changements dans les conditions d'exploitation de l'ouvrage sont intervenus, notamment la suppression de la perception auprès des usagers d'un prix d'entrée. De ce fait, l'utilisation de ce parking s'est généralisée à l'ensemble du public, le G.I.E. ne percevant plus de recettes d'exploitation.

Par délibération du 28 juin 2001, une nouvelle convention de mise à disposition a été établie entre la Ville et le G.I.E. pour une durée de 10 ans. La participation financière de la Ville à l'exploitation était fixée à 15 000 € par an. A son issue, si la nature des activités restait identique, la convention était amenée à être reconduite pour une nouvelle période de 10 ans.

En 2011, le renouvellement de la convention a donc été préparé en concertation avec le G.I.E. pour une durée de 10 ans. La participation financière de la Ville est portée à 17 000 € par an et les modalités conventionnelles ont été actualisées pour prendre en considération l'installation de la vidéo-protection ainsi que le fonctionnement sans interruption du parc public de stationnement.

Philippe ROLLET demande si un comptage des voitures en stationnement permanent a été fait.

Jean-François ROYER répond qu'un seul véhicule abandonné a été repéré dans le parc de stationnement.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas de gros problèmes de stationnement à Saint-Jean-de-Maurienne et que l'utilisation du parking en « garage » ne porte pas préjudice aux commerçants.

La signalétique de l'entrée du parking sera revue prochainement.

#### **7. GYPSE DE MAURIENNE – Autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière – Avis de la commune**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la société GYPSE DE MAURIENNE exploite depuis près de 30 ans une carrière à ciel ouvert de gypse et d'anhydrite ainsi que des installations de traitement, sur le territoire des communes de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Pancrace. La carrière s'étend sur environ 33 ha, sa production maximale autorisée est de 350 000 tonnes par an. Cette exploitation permet l'alimentation de la quasi-totalité des besoins en gypse et en anhydrite de la région. Elle alimente les cimenteries régionales à hauteur de 80 000 tonnes par an et l'usine de plaques de plâtre de Chambéry à hauteur de 270 000 tonnes par an. Le gisement de l'Arvan est le seul gisement exploitable d'importance répertorié au Schéma Départemental des Carrières de Savoie.

Afin d'optimiser l'exploitation de la ressource et le réaménagement coordonné du site, la société GYPSE DE MAURIENNE sollicite une autorisation pour d'une part l'extension de surface de sa carrière de 7.19 ha, réparties en 4.06 ha pour permettre l'extraction et 3.13 ha pour le chemin reliant Pierrepin à Saint-Pancrace ; d'autre part le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans afin de répondre aux besoins des industries régionales et de parachever la remise en état du site (réaménagement, gestion des milieux, évaluation et suivi écologique). L'autorisation porterait également sur l'augmentation de la capacité de production et de traitement pour atteindre une capacité moyenne d'environ 450 000 tonnes par an et une capacité maximale de 550 000 tonnes par an et sur la modification des conditions d'exploitation et de réaménagement.

En tant qu'opération susceptible d'affecter l'environnement, la demande de la société GYPSE DE MAURIENNE est soumise à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.). Elle a été présentée et discutée lors des Commissions Locales d'Information et de Suivi (C.L.I.S.) des 20 novembre 2006, 29 juin 2007, 17 décembre 2007, 23 juin 2008, 1<sup>er</sup> juillet 2009 et 16 juillet 2010. Le dossier comportant une étude d'impact et une étude de dangers a été déclaré recevable le 11 août 2011 et transmis à l'autorité environnementale qui en a accusé réception le 16 août 2011. Il a été présenté par la société GYPSE DE MAURIENNE lors du Conseil Municipal du 28 juillet 2011, après visite sur site ouverte à l'Assemblée du Conseil Municipal. Le 7 octobre 2011, un arrêté préfectoral a fixé l'ouverture d'une enquête publique du vendredi 4 novembre 2011 au mardi 6 décembre 2011 inclus. Le dossier était consultable par le public pendant cette période, notamment en mairie de Saint-Jean-de-Maurienne. Le 8 décembre 2011, une réunion publique d'information des propriétaires et des locataires susceptibles d'être concernés par le projet d'extension a été organisée à Saint-Jean-de-Maurienne par la commune et la société Placoplatre exploitant la carrière.

A la demande de Daniel MEINDRE, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société Placoplatre ne versera pas de royalties supplémentaires à la commune, mais qu'elle est prête à participer à la remise en état de la voirie si nécessaire. L'extension du périmètre de la carrière de gypse aura pour intérêt de diminuer les nuisances, notamment par la mise en place d'un convoyeur capoté et le réaménagement de l'espace.

L'augmentation du tonnage extrait ne sera effective qu'en cas de problème à Sisteron, elle est théorique et permet le maintien des emplois sur place.

Monsieur le Maire ajoute que le Plan Local d'Urbanisme actuel ne permet pas d'extension supplémentaire. Seule, la décision de Monsieur le Préfet de déclarer ce périmètre d'intérêt général permettrait d'étendre la carrière.

Vote à l'unanimité.

## COMMUNICATIONS :

1. Transfert à la Communauté de communes Cœur de Maurienne du service des transports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La CCCM se substitue aux communes puisqu'elle prend la compétence transports. Elle délibèrera sur l'avenant lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2011, pour la création de régies de vente de tickets.
2. SOREA : Jean-Paul MARGUERON fait part au conseil de la suppression au 31 décembre 2015, des tarifs verts et jaunes ce qui entrainera une perte de vente pour SOREA d'environ 300 000 €. Pour anticiper cette perte, la SOREA a décidé de prendre une participation dans une SEM : ENALP, structurée pour faire de la commercialisation. Elle permettra à SOREA de développer le volume de sa clientèle potentielle. Le retour sur investissements est estimé à 7 ou 8 ans.  
Par ailleurs, le Conseil d'administration de SOREA a décidé la création d'une filiale, FIBREA, dans le but d'accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique. SOREA propose de s'engager auprès des communes. Dominique JACON apporte des précisions sur ce dossier. Il indique que les choses ne sont pas encore figées et que FIBREA a besoin de l'appui d'un opérateur national. Le calendrier s'accélèrera début 2012.
3. Jean-Paul MARGUERON informe l'assemblée qu'un emprunt de 200 000 € vient d'être contracté pour le budget de l'eau auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une durée de 15 ans au taux de 4,51 %. Philippe ROLLET précise que la CDC a repris une partie de DEXIA Banque.

## QUESTIONS DIVERSES :

1. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 12 décembre 2011 à Chambéry a validé l'amendement déposé par les élus des deux communautés de communes du canton de Saint-Jean-de-Maurienne. Le futur Schéma Départemental, qui sera approuvé par Monsieur le Préfet, conservera la Communauté de communes de l'Arvan et la Communauté de communes Cœur de Maurienne à laquelle s'intégreront les deux communes isolées : Pontamafrey-Montpascal et Montricher-Albanne.
2. L'Enquête Publique « Liaison ferroviaire LYON-TURIN » itinéraires d'accès au tunnel franco-italien, dont Réseau Ferré de France est le maître d'ouvrage, se déroulera du lundi 16 janvier 2012 au lundi 5 mars 2012. Une réunion publique aura lieu à Saint-Jean-de-Maurienne le mercredi 11 janvier 2012 pour informer les principaux riverains.
3. Monsieur Franck LAMBERT a pris la direction du service Accueil-population depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011.
4. Réfection du Théâtre Gérard Philipe : Monsieur Yvan PETAVIN a été désigné maître d'œuvre.
5. Subventions du Conseil général :
  - Solaire thermique FJT : 11 136 €
  - Solaire thermique piscine : 46 000 €
  - Collège Maurienne, projet ALCOTRA PEEF : 3 124,05 €
  - CCAS politique personnes âgées : 9 641 €
  - Ecole des Clapeys, visite de la station d'Albiez-Montrond : 159 €
  - Attribution de 13 bourses départementales : 8 500 €
  - Attribution de 2 aides pour formations sociales : 1 460 €
  - Collège Maurienne, plan montagne : 1 526,25 €
  - Collège Saint-Joseph, plan montagne : 1 055 €
6. Georges NAGI donne lecture d'une lettre de l'Intersyndicale de l'usine RIO TINTO ALCAN au sujet des négociations actuelles entre EDF et RTA sur la fourniture énergétique à partir de 2013. L'Intersyndicale craint la fermeture de l'usine si les négociations n'aboutissent pas. Un rassemblement est prévu le samedi 17 décembre à Saint-Jean-de-Maurienne auquel les élus sont invités à participer.
7. SNCF - Philippe ROLLET fait part de ses inquiétudes au sujet de la SNCF, de la suppression de nombreux postes en Maurienne et de la délocalisation de l'emploi, notamment au FRET. Il souhaite que les élus soient plus agressifs pour sauver les emplois en Maurienne. Par ailleurs, il regrette que tous les

trains ne s'arrêtent pas à Saint-Jean-de-Maurienne et demande que la commune prenne exemple sur Oulx ou Bardonecchia qui ont tous les arrêts TGV. Cela fait partie de l'attraction et de la dynamique d'une commune. Monsieur le Maire informe que suite au vœu du Conseil municipal de Saint-Jean, des progrès ont été faits sur les lignes.

8. La soirée des Ambassadeurs se déroulera le jeudi 15 décembre au Théâtre Gérard Philipe.
9. Les vœux à la population auront lieu le 4 janvier 2012 au Théâtre Gérard Philipe.

La séance est levée à 0h05.